

LE PATRIMOINE DANS LES QUARTIERS EN TRANSFORMATION : ENJEUX ET OUTILS



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

ACTES DU
COLLOQUE

8 OCTOBRE 2010



Actes du colloque

Coordination et rédaction

Josée Asselin assistée de **José Froment**

Révision

Frédéric Simonnot

Mise en page

Michèle Lavoie

Graphisme de la page couverture

Isabelle Robida

Partenaire

Direction de la culture et du patrimoine,
Service du développement et des opérations

Table des matières

1. Le mot de la présidente	5
2. Le thème du colloque	6
3. Le déroulement de la journée.....	7
I. Introduction et mots de bienvenue.....	7
II. Le patrimoine des quartiers à travers le prisme de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) : bilan, enjeux et pistes d'action.....	7
III. La gestion du patrimoine dans les quartiers en transformation : connaissance, encadrement et concertation	7
IV. Accompagnement des arrondissements montréalais par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.....	8
V. Activités du Conseil du patrimoine de Montréal.....	8
VI. Table ronde sur la gestion du patrimoine des quartiers selon différents points de vue : concepteur, gestionnaire municipal, spécialiste de l'évaluation de projets, universitaire	8
VII. Synthèse et faits saillants du colloque.....	8
VIII. Mot de la fin.....	8
4. Les actes	9
5. Les 20 ans de l'OPAM et le patrimoine à la Ville de Montréal	9
6. Le point de vue des acteurs	12
7. Les activités du Conseil du patrimoine de Montréal.....	17
8. Synthèse	18
Conclusion	20

Annexe

Liste des participants.....	22
-----------------------------	----

1. Le mot de la présidente

Après cinq ans d'existence, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) décidait, en 2008, de souligner la Journée internationale des monuments et sites (le 18 avril) par le biais d'une journée d'échange sur *L'intervention urbaine dans le contexte des nouveaux enjeux pour la conservation du patrimoine*. Ayant remporté un vif succès, l'initiative s'est transformée en tradition. Un second colloque, tenu le 12 juin 2009 en collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise (BPTÉ) de la Ville de Montréal¹, a porté sur *La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine à Montréal : bilan et orientations*.

Le troisième colloque annuel a eu lieu le 8 octobre 2010 sur *Le patrimoine des quartiers en transformation : enjeux et outils*, pour souligner le 20^e anniversaire de l'Opération Patrimoine Architectural de Montréal (OPAM). Résultant d'une collaboration entre la Ville et Héritage Montréal, l'OPAM a su rallier, malgré les fusions et défusions municipales, toutes les villes de l'île de Montréal autour de la reconnaissance du patrimoine construit des quartiers. Elle a pour objectifs d'inciter les citoyens à entretenir et



à restaurer leur propriété et, plus largement, de les sensibiliser à la qualité et à la diversité de leur environnement quotidien. Le 20^e anniversaire était l'occasion de faire un bilan de l'événement, auquel le CPM a contribué par l'organisation du colloque, en collaboration avec le BPTÉ. Le thème des quartiers en transformation s'est imposé naturellement, l'évolution de la notion de patrimoine et la patrimonialisation qui en découle faisant en sorte de susciter de nouvelles questions relatives à la valeur patrimoniale.

Nous avons choisi de faire de notre colloque annuel un foyer de discussion pour les architectes, urbanistes et autres aménagistes municipaux qui interviennent dans l'aménagement du territoire montréalais et la gestion du patrimoine. C'est aussi pour le CPM une occasion privilégiée d'aborder les enjeux du patrimoine à partir d'une autre perspective. En 2010, l'invitation a été élargie pour inclure des représentants des autres villes de l'île, à l'image de l'OPAM, de même que les comités consultatifs d'urbanisme (CCU), autres acteurs importants pour la valorisation patrimoniale des quartiers.

Les *Actes du colloque* présentent les faits saillants des exposés et des discussions ainsi qu'un bilan de la journée fait par Claudine Déom, membre du CPM. Ces *Actes* et toutes les présentations sont disponibles sur le site Internet du CPM à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/cpm

Marie Lessard

Présidente du Conseil du patrimoine de Montréal

¹ Aujourd'hui Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, Direction de la culture et du patrimoine.

2. Le thème du colloque

Le colloque de l'année 2010 met en lumière le patrimoine de proximité, celui que l'on côtoie au quotidien. Ce patrimoine, bien que peu spectaculaire, est une importante constituante de la qualité de notre environnement urbain et de l'identité des différents quartiers montréalais. En portant sur le patrimoine populaire, le colloque veut également souligner et célébrer le 20^e anniversaire de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM).



Madame Helen Fotopulos s'adresse aux participants du colloque. Madame Fotopulos est responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la condition féminine à la Ville de Montréal. Source : CPM, 2010.

De façon plus spécifique, le CPM a voulu aborder les enjeux soulevés par **le patrimoine dans les quartiers en transformation**. L'effervescence immobilière observée au cours des dernières années, l'appropriation d'anciens quartiers par de nouvelles populations et le désir des citoyens de vivre dans des espaces qui répondent aux attentes de la vie moderne créent une pression importante sur le cadre bâti. Comment assurer la protection des éléments qui caractérisent l'identité des quartiers tout en permettant l'évolution de nos milieux de vie? Sommes-nous bien outillés pour faire face à ces changements?

Le CPM a également souhaité refléter la diversité du patrimoine montréalais. Quels sont les enjeux relatifs au patrimoine récent? Comment aborder les projets de transformation dans les quartiers développés au courant des années 1960 et 1970?

Bref, autant de questions et d'enjeux auxquels font face les divers acteurs du développement urbain au quotidien et auxquels on a souhaité s'intéresser.

« Façonnée au cours des siècles, l'identité de Montréal se traduit notamment par sa culture et son patrimoine architectural, archéologique, artistique et paysager. Bien qu'elle soit souvent associée à des lieux emblématiques tels que le mont Royal, le Vieux-Montréal, le parc Jean-Drapeau et, bien sûr, le Stade olympique, notre métropole doit sa spécificité et sa richesse culturelle en grande partie au patrimoine de ses quartiers. »

– Helen Fotopulos, allocution d'ouverture, 8 octobre 2010

3. Le déroulement de la journée

Le colloque, d'une durée d'une journée, a eu lieu le 8 octobre 2010 dans l'atrium de l'édifice Gaston-Miron, où loge le CPM. L'événement a réuni quelque 80 participants (voir liste en annexe) autour du programme suivant :

I. Introduction et mots de bienvenue

Marie Lessard, présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, et Helen Fotopulos, conseillère du district de Côte-des-Neiges de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine.

II. Le patrimoine des quartiers à travers le prisme de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) : bilan, enjeux et pistes d'action

Christian Champagne, chef de division, Programmes, promotion et services aux arrondissements, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal.

III. La gestion du patrimoine dans les quartiers en transformation : connaissance, encadrement et concertation



De gauche à droite : Dany Tremblay, Sylvain Thériault, Charlotte Côté et Johanne Couture.
Source : CPM. 2010.

Patrimoine, besoins émergents et cadre bâti dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Sylvain Thériault, conseiller en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement du Sud-Ouest .

L'insertion du logement social dans un quartier ancien de Verdun

Dany Tremblay, directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Verdun.

La protection des ensembles résidentiels modernes dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Johanne Couture, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et Charlotte Côté, agente de recherche, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Montréal-Nord.

IV. Accompagnement des arrondissements montréalais par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise

Isabelle Dumas, chef de division, Service du développement et des opérations, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Ville de Montréal.



Madame Isabelle Dumas était accompagnée de MM. Gilles Dufort (à sa gauche) et Christian Champagne (à sa droite). Source : CPM, 2010.

V. Activités du Conseil du patrimoine de Montréal

José Froment, conseillère en planification, et Josée Asselin, conseillère en aménagement, CPM.

VI. Table ronde sur la gestion du patrimoine des quartiers selon différents points de vue : concepteur, gestionnaire municipal, spécialiste de l'évaluation de projets, universitaire



Dans le sens horaire à partir d'en haut à gauche : Raouf Boutros, Sylvia-Anne Duplantie, France Giguère, Émilie Thuillier, Sylvain Villeneuve, Marie-Odile Trépanier et Malaka Ackaoui. Source : François Pesant, 2010.

Malaka Ackaoui, architecte paysagiste et urbaniste, Williams, Asselin, Ackaoui et Associés Inc.

Raouf Boutros, architecte, Atelier Raouf Boutros
Architecte Sylvia-Anne Duplantie, chef, Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

France Giguère, urbaniste, Division planification et zonage, Ville de Pointe-Claire

Émilie Thuillier, conseillère municipale du district d'Ahuntsic, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Marie-Odile Trépanier, professeure titulaire, Institut d'urbanisme, Université de Montréal

Sylvain Villeneuve, directeur, Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Ville-Marie

VII. Synthèse et faits saillants du colloque

Claudine Déom, professeure adjointe, École d'Architecture, Université de Montréal, membre du CPM

VIII. Mot de la fin

Marie Lessard, présidente du CPM.

4. Les actes

Les actes se veulent un compte rendu des éléments de discussion et des enjeux soulevés lors du colloque. L'organisation du contenu ne suit pas le déroulement chronologique des présentations. Le lecteur trouvera plutôt quatre grandes sections résumant les points de vue exprimés.

- La section 5 résume les présentations faites par des représentants du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise [points II et IV du déroulement].
- La section 6 regroupe les propos des membres de la table ronde ainsi que des représentants des trois arrondissements ayant proposé une présentation sous le thème *La gestion du patrimoine dans les quartiers en transformation : connaissance, encadrement et concertation* [points III et VI du déroulement].
- La section 7 présente les activités du Conseil du patrimoine de Montréal [point V du déroulement].
- La section 8, qui clôt les actes, reprend les enjeux identifiés par Claudine Déom [point VII du déroulement].

5. Les 20 ans de l'OPAM et le patrimoine à la Ville de Montréal

L'année 2010 marque les vingt ans de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM), une initiative lancée conjointement par la Ville de Montréal et Héritage Montréal. Cette activité, qui interpelle d'abord les citoyens, a été mise sur pied en 1991 par Gabriel Deschambault, architecte à la Ville de Montréal, et Joshua Wolfe, d'Héritage Montréal. Elle visait à :

1. « Démonumentaliser » le patrimoine... en passant de la notion de monument historique à celle, plus

large, de patrimoine architectural des quartiers;

2. Sensibiliser à la richesse du patrimoine bâti sur l'Île de Montréal, et à la nécessité de bien l'entretenir et de le préserver dans le respect de ses caractéristiques architecturales d'origine, face à certaines rénovations malheureuses qui se produisaient trop fréquemment à Montréal (illustrées éloquentement dans l'exemple ci-après).

La programmation de l'OPAM s'organise autour de la remise de prix à des propriétaires méritants et



Exemple illustrant les impacts négatifs de rénovations qui ne respectent pas les caractéristiques architecturales d'origine. Source : Christian Champagne, 2010.

d'activités de sensibilisation et d'information destinées au grand public. Elle souligne également la réussite de nouvelles insertions afin d'encourager une production architecturale originale qui sait témoigner de sa contemporanéité tout en respectant le cadre bâti existant.

On constate que les efforts déployés depuis vingt ans portent leurs fruits. Le patrimoine s'est démocratisé et « démonumentalisé ». En effet,



Cette maison unifamiliale située dans l'arrondissement d'Anjou a obtenu en 2010 un des Prix émérites du patrimoine. Construite en 1962 selon les plans de la firme d'architectes Lemay-Leclerc, elle se distingue par son mur de pierre en façade et par la forme singulière de son toit, qui lui confèrent la silhouette longiforme typique du bungalow. Source : operationpatrimoine.com/laureats.html.

l'importance du patrimoine populaire pour l'identité montréalaise et la valeur des ensembles urbains sont maintenant comprises par un grand nombre. On constate un meilleur entretien du cadre bâti, et les outils réglementaires contiennent davantage de normes et de critères établis spécifiquement pour protéger les caractéristiques architecturales des bâtiments.

Christian Champagne explique que le défi majeur de l'OPAM consiste maintenant à accroître l'intérêt populaire pour la conservation d'ensembles résidentiels plus récents, l'année de référence étant aujourd'hui fixée à 1975, de manière à protéger et mettre en valeur le tissu urbain et l'architecture modernes. En effet, plusieurs ensembles témoignent sur l'île de Montréal de l'urbanisation et de

l'architecture résidentielle de l'après-guerre. La pression de redévelopper les jeunes territoires se fait de plus en plus sentir et soulève des questions. Quelle est l'approche de gestion à préconiser? Y a-t-il nécessité d'ajuster le cadre réglementaire pour ces territoires? Comment faire pour évaluer et partager l'appréciation du patrimoine moderne? Quel degré de flexibilité devons-nous avoir face à des projets de transformation? Comment les valeurs que l'on associe à ces modèles résidentiels récents s'incarnent-elles? En d'autres mots, quelles sont les caractéristiques à protéger et quels sont les éléments pouvant être modifiés?

Ces préoccupations portent non seulement sur les immeubles, mais également sur les ensembles et les paysages qui caractérisent les différents milieux de vie. Ainsi, les objets qui ont mobilisé les professionnels de l'aménagement urbain au courant des dernières années se modifient. L'intérêt pour le patrimoine récent ainsi que les connaissances nécessaires à sa protection sont donc des défis qui nous interpellent tous.

Isabelle Dumas, accompagnée de Gilles Dufort et de Christian Champagne, explique le rôle du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise (BPTÉ) par rapport à ces grands enjeux. On peut regrouper ses interventions en trois grands volets : orienter l'action municipale en matière de patrimoine, accompagner les arrondissements et soutenir la collaboration des citoyens.

Le BPTÉ et l'action municipale en matière de patrimoine

Le BPTÉ encadre les actions des différents services de la Ville en matière de patrimoine. Outre le cadre bâti, ses interventions touchent plusieurs autres éléments, dont l'archéologie, les œuvres d'art publiques et la toponymie.

Le BPTÉ oriente l'action municipale par l'élaboration de documents cadres tels que la Politique du patrimoine et les plans de protection et de mise en valeur des territoires de grande valeur patrimoniale. Par exemple, celui portant sur le Mont-Royal² est un outil de référence structurant pour les interventions. Le BPTÉ accompagne également l'élaboration d'ententes de développement entre la Ville et les promoteurs de grands projets afin de protéger certains éléments du patrimoine et d'assurer leur mise en valeur.

Le BPTÉ contribue à la connaissance du milieu par la réalisation d'inventaires et de recherches. Il alimente et coordonne notamment les sites Internet suivants :

- Le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal (patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php);
- Le patrimoine du Vieux-Montréal en détail (www.vieux.montreal.qc.ca/inventaire/hall_fla.htm);
- Propriétés municipales d'intérêt patrimonial (patrimoine.ville.montreal.qc.ca/patri_municipal/qgen.php);
- Répertoire historique des toponymes montréalais (ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1560,11779591&_dad=portal&_schema=PORTAL).

Par les pouvoirs délégués aux municipalités en vertu de la Loi sur les biens culturels, le BPTÉ contribue à la reconnaissance du patrimoine de Montréal. Il est d'ailleurs à élaborer un plan stratégique d'attribution de statuts, cet outil devant servir à planifier les nouvelles reconnaissances par l'identification des lieux exceptionnels à protéger. Cette réflexion s'inscrit également dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel en cours d'élaboration (loi qui remplacera l'actuelle Loi sur les biens culturels), laquelle prévoit de nouveaux pouvoirs municipaux pour la reconnaissance des intérieurs, du patrimoine immatériel, des personnages, événements et lieux historiques ainsi que des paysages culturels patrimoniaux.

² Ville de Montréal. *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Avril 2009.

Enfin, pour donner l'exemple et créer un effet d'entraînement, la Ville doit agir en tant que propriétaire exemplaire. Ses interventions touchent le réaménagement du domaine public (square Dorchester et place du Canada, Place d'Armes, etc.) et la rénovation ou la restauration des bâtiments municipaux (hôtel de ville, maison Étienne-Nivard-de-Saint-Dizier, station-service de Mies van der Rohe, etc.). De plus, le BPTÉ travaille à la création



La Ville de Montréal procède au réaménagement de la place d'Armes sur une période s'échelonnant entre 2009 et 2012. Source : Isabelle Dumas, 2010.

d'un parcours riverain montréalais. Ce parcours totalise près de 180 km et comprend quelque 200 éléments d'intérêt (bâtiments et ensembles patrimoniaux, parcs, rivages, vues sur les plans d'eau, tracé ancien, etc.). Le projet est à l'étape de la réalisation d'un pré-inventaire et du développement d'un concept de mise en valeur.

L'accompagnement des arrondissements

Le BPTÉ travaille en collaboration avec les arrondissements. Il leur offre un soutien pour les projets qui comportent des enjeux de patrimoine afin d'orienter la prise de décision. Il peut, par exemple, coordonner un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu et offrir un accompagnement pour évaluer le projet proposé pour ce lieu et assurer

le suivi d'études sectorielles. Il peut aussi mettre à la disposition des acteurs de l'arrondissement les nombreux dossiers de recherche développés au fil des ans.

Depuis janvier 2009, la mise sur pied d'un guichet unique a permis de simplifier les procédures et de développer une position commune à la Ville et au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour les dossiers qui concernent des sites ou des immeubles faisant l'objet d'une reconnaissance en vertu de la Loi sur les biens culturels et qui requièrent une autorisation ministérielle.

Le soutien aux citoyens

En plus de coordonner l'OPAM, le BPTÉ diffuse de l'information pour améliorer les connaissances, par le biais des quatre inventaires Web mentionnés précédemment. Il gère également des programmes de subvention pour soutenir la contribution des

citoyens dans la mise en valeur et la protection du patrimoine.

Comme ce survol le démontre, l'action de la Ville en matière de patrimoine est multiple et elle prend forme dans un contexte en constante progression. En effet, la notion de patrimoine s'est beaucoup élargie au cours des dernières décennies. Tel que défini dans la Politique du patrimoine, « le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre ». La gestion d'une ville en évolution et d'un corpus patrimonial grandissant à conserver soulève plusieurs défis, notamment pour les professionnels œuvrant en arrondissement et qui ont à gérer ces questions au quotidien.

6. Le point de vue des acteurs

Le colloque a permis de prendre le pouls de la gestion du patrimoine en arrondissement et d'obtenir le point de vue de concepteurs et d'acteurs externes. Les gestionnaires des arrondissements confirment les défis de la gestion d'un territoire au quotidien et les enjeux que peut soulever l'évaluation des demandes de transformation.

La capacité d'intervention

Le rythme du développement immobilier observé à Montréal depuis la dernière décennie crée de grandes pressions tant sur le cadre bâti que sur les processus d'évaluation des dossiers. Par exemple, Sylvain Thériault explique que l'arrondissement du Sud-Ouest est un milieu en pleine transition. À un jet de pierre du centre-ville, il compte une grande disponibilité de terrains à développer, d'usines à transformer et de secteurs à réaffecter. La quantité de demandes de transformation, les procédures

d'évaluation et les nombreux guides d'intervention et politiques à prendre en considération constituent un défi exigeant pour les acteurs des arrondissements. Dans ce contexte, il peut parfois être difficile de prendre du recul. L'arrondissement de Ville-Marie explique que, pour répondre au grand nombre de dossiers à analyser et aux défis des délais de traitement, il a formé un sous-comité au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de procéder à la révision architecturale des projets.

L'adaptabilité du cadre bâti

L'adaptabilité du cadre bâti est un autre enjeu soulevé par les acteurs des arrondissements. Cette problématique s'observe notamment dans les quartiers anciens où les logements, souvent petits, ne conviennent plus aux besoins de la vie moderne. Comme les plans d'origine sont inexistantes pour la grande majorité des bâtiments construits avant mars 1922 (en raison de l'incendie qui a alors détruit l'hôtel de ville), la connaissance du milieu devient fondamentale pour appuyer l'analyse et déterminer les solutions appropriées. La réalisation d'études typo-morphologiques et d'intérêt patrimonial est essentielle pour déterminer les valeurs patrimoniales qui sont à protéger. Ces valeurs se matérialisent dans le cadre bâti ou dans certaines des caractéristiques urbaines, le parcellaire, la trame des rues, l'implantation, les alignements, les ensembles, les paysages, etc. L'objectivité est également un enjeu pour la fiabilité de ces études et certains acteurs questionnent la portée des études commandées par les promoteurs.

Les demandes de démolition / reconstruction

De nombreux enjeux sont soulevés par les demandes de plus en plus fréquentes de démolition/reconstruction. Par exemple, certains secteurs de l'arrondissement de Montréal-Nord sont très hétérogènes, ce qui complique la définition de critères ou de normes pour orienter la prise de décision. Ainsi, que doit-on prendre en considération pour définir ce qui est souhaitable ou à proscrire? Peut-on accepter de nouvelles typologies résidentielles et à quelles conditions? Pour faire face à ces défis, Johanne Couture et Charlotte Côté expliquent que l'arrondissement de Montréal-Nord est à définir un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour toute nouvelle construction. Afin de préserver le caractère d'ensemble, elles soulignent que cet outil doit s'appuyer sur une approche paysagère qu'il importe de faire partager aux différentes parties

prenantes. Elles confirment ainsi l'importance de la relation de travail à établir avec les promoteurs pour assurer le succès de toute démarche ainsi que le travail de sensibilisation à faire en amont (sessions et outils d'information, fiche patrimoniale, guide d'analyse d'impacts, etc.).

Ces questions sont aussi d'actualité à la Ville de Pointe-Claire, qui reçoit de plus en plus de demandes pour la transformation ou la démolition des petites maisons caractéristiques d'un ancien secteur de villégiature situé au nord de l'autoroute 20. De tels changements auront vraisemblablement un impact important sur le caractère de ce quartier en transition. France Giguère signale les limites de la réglementation actuelle face à ces demandes, constatant que le PIIA est conçu pour intégrer les nouvelles interventions à l'existant plutôt qu'en fonction d'une nouvelle identité urbaine. Elle estime que cette dernière devrait d'abord être définie afin que les critères d'évaluation des demandes de permis favorisent la transformation de ce secteur en un quartier résidentiel de qualité tout en tout en conservant ses valeurs historiques et paysagères.

Les enjeux que soulèvent les démolitions/reconstructions ne sont pas propres aux territoires récemment construits et pour lesquels on possède souvent peu d'analyses formelles. Les difficultés liées à l'analyse de ce type de dossiers et aux limites des outils d'encadrement se posent aussi face à la densification du territoire dans des milieux plus anciens. Par exemple, l'arrondissement du Sud-Ouest reçoit plusieurs demandes de démolition de petites maisons unifamiliales d'un étage hors sol (*shoebox*) en vue de reconstruire des plex. Si cette dernière typologie offre une utilisation optimale du sol en milieu urbain, la valeur de ces maisons *shoebox*, souvent disséminées sur le territoire, reste méconnue et sous-documentée. L'analyse de ces dossiers constitue donc un défi important au quotidien. Pour répondre à ces enjeux, Marie-Odile Trépanier invite les acteurs à utiliser plus souvent le règlement sur l'entretien et les démolitions.

Le cadre réglementaire

Les acteurs conviennent que les outils nécessaires à la bonne gestion du territoire et du patrimoine sont disponibles. Marie-Odile Trépanier note toutefois que la rédaction des règlements est souvent trop vague. Par exemple, il n'est pas assez précis de dire « conserver le caractère des quartiers », si on ne sait pas véritablement en quoi consiste ce caractère, car cela peut entraîner des problèmes d'interprétation et d'application. Elle signale la parution d'un article qui a permis de faire le point sur cet enjeu³. À son avis, il faut en somme éviter le piège du « tout négociable ».

Tous reconnaissent néanmoins l'importance de conserver une certaine latitude afin de favoriser la créativité. Le défi consiste à trouver un juste équilibre entre les aspects normatifs des outils d'encadrement et les éléments plus discrétionnaires. Plusieurs soulignent également la nécessité d'une plus grande cohérence entre les exigences du Code national du bâtiment et les objectifs de conservation d'une part et les défis posés d'autre part.

Dany Tremblay manifeste des réserves quant à l'outil réglementaire « dérogations mineures ». Il estime qu'on ne devrait pas y recourir lorsqu'il est possible de faire respecter la réglementation, arguant que la multiplication de petites interventions fâcheuses peut avoir un impact négatif significatif sur la valeur d'ensemble (tel qu'illustré ci-contre).

Quant à l'équilibre entre le normatif et le discrétionnaire, le règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun s'appuie aujourd'hui sur une combinaison d'articles normatifs et d'autres traitant de l'harmonie architecturale. Cette dernière s'évalue à la lumière des éléments qui prédominent sur les deux tiers du tronçon de rue visée par le projet (nature et couleur du matériau de revêtement principal, volume du bâtiment et angle des toitures,

traitement des ouvertures, appareil de maçonnerie pour la brique, escalier extérieur, balcon). L'arrondissement prévoit un PIIA pour toute nouvelle construction et mise sur la reconnaissance des secteurs d'intérêt au plan d'urbanisme comme moyen de protéger les valeurs patrimoniales des quartiers.

« Le cadre est là, les outils sont perfectibles, des procédures d'exception sont prévues et le résultat dépend finalement de la qualité de l'implication de tous ceux qui interviennent dans la chaîne de décisions. »

– Sylvia-Anne Duplantie

D'autre part, Sylvia-Anne Duplantie, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, informe que la documentation et la connaissance des milieux apparaissent indispensables pour soutenir une approche qualitative plutôt que normative, car la performance des outils discrétionnaires repose sur l'ensemble des acteurs dans la chaîne de décisions : propriétaire, promoteur, architecte, professionnels de la Ville, CCU, élus et entrepreneurs. Les outils de



L'exemple malheureux de l'utilisation de la « Novabrik », une brique sans mortier, lors de la rénovation d'un duplex de la rue Desmarçais dans l'arrondissement de Verdun, produisant un impact négatif sur la valeur d'ensemble Source : Dany Tremblay, 2010.

connaissance ne servent donc pas uniquement au travail des gestionnaires, ils permettent de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et de mieux guider les concepteurs dans l'élaboration des projets.

³ Marquis, Geneviève, 2008. « Le PIIA: vers une meilleure formulation des critères ». Revue Québécoise d'Urbanisme, vol. 28 no 3 automne, p. 11-13.



La firme Dan Hanganu architectes a remporté le concours d'architecture lancé à l'échelle du Québec par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la conception de la bibliothèque Marc-Favreau. Celle-ci sera aménagée sur le site des anciens ateliers municipaux Rosemont, en intégrant un bâtiment d'intérêt patrimonial existant. Source: montreal2025.com

Pour Sylvain Villeneuve, de l'arrondissement de Ville-Marie, il est donc important de poursuivre les efforts de connaissance et de développer davantage d'outils d'analyse des territoires telles les études typomorphologiques. De plus, comme les différentes instances consultatives, dont le Conseil du patrimoine de Montréal, jouent un rôle important dans l'analyse qualitative des projets, il souhaite qu'elles interviennent davantage en amont, de manière à communiquer aux promoteurs une vision cohérente des attentes à l'étape de la conception.

Le travail de conception

Les concepteurs affirment que les contraintes d'aménagement ne sont pas nécessairement négatives, car elles forcent la discussion et le débat. Bien qu'il déplore les délais d'approbation, l'architecte Raouf Boutros apprécie le processus qui permet de prendre du recul face au projet et de profiter d'expertises diverses (fonctionnaires, CCU, etc.). Il souligne que les consultations publiques ont un apport significatif au plan des connaissances du milieu (bruit, enjeux de sécurité, etc.).

Les acteurs confirment l'importance d'afficher la contemporanéité des interventions et d'assurer une bonne intégration des nouvelles productions en s'inspirant de l'existant. Toutefois, pour réussir l'intégration, il faut prendre en considération non

seulement les aspects physiques des lieux, mais également les aspects sociaux et les besoins des usagers. Pour Raouf Boutros, tout projet doit appartenir à l'ensemble plus grand qu'est la ville. Percevoir la ville comme un patrimoine dans lequel toute nouvelle construction doit s'inscrire est une question de respect. La prise en compte du patrimoine doit être au cœur de l'action.

De son côté, Malaka Ackaoui constate que les préoccupations d'ordre patrimonial dans le domaine de l'architecture du paysage vont au-delà des questions d'esthétique pour s'étendre aux enjeux environnementaux. L'impact positif des plantations sur l'environnement est aujourd'hui une composante importante de l'évaluation des projets. Madame Ackaoui souhaite que le patrimoine paysager et l'intégration de l'art public soient davantage considérés comme des enjeux en termes d'aménagement et recommande que les expertises à cet égard soient mises à contribution dès l'amorce des projets.

Enfin, Sylvain Villeneuve estime qu'on doit développer davantage d'outils de commémoration. Il suggère par exemple que, au-delà des plaques et des panneaux informatifs, la commémoration se fasse par la réinterprétation de certaines composantes. Il aimerait que la commémoration soit considérée dès les premières étapes de la conception à partir d'objectifs convenus entre les parties prenantes.

La dimension sociale du patrimoine

Dany Tremblay, de l'arrondissement de Verdun, souligne que la dimension sociale du patrimoine est souvent sous-estimée. Le maintien d'une population plus vulnérable dans les quartiers anciens fait partie des objectifs de revitalisation et peut soulever des défis importants, en particulier lorsque ces secteurs sont soumis à une pression immobilière. Monsieur Tremblay précise que la première phase de développement du logement social et communautaire (fin des années 1970 à 1993) a connu un essor important notamment grâce aux

lourds investissements consentis par le gouvernement fédéral. Plusieurs formes de développement ont alors vu le jour. Certaines, comme le recyclage d'immeubles de plex existants et la réhabilitation d'écoles désaffectées, sont heureuses; d'autres, comme l'implantation de nouvelles constructions à l'architecture controversée ou ne tenant pas compte du cadre bâti existant, souvent implantées sur des sites de mauvaise qualité, sont plus critiquables.

Aujourd'hui, le coût et la rareté des terrains en milieu densément peuplé comme Verdun rendent difficile la création de nouvelles unités résidentielles communautaires. À preuve, malgré l'Opération 5 000 logements, il n'a été possible d'ajouter que 81 unités sur le territoire de l'arrondissement entre 2002 et 2005.

L'arrondissement de Verdun envisage différentes possibilités pour faciliter l'implantation de logements sociaux dans les quartiers anciens. D'abord, il souhaite revenir à la formule de la transformation de structures existantes, comme les plex, parce qu'elle représente un moyen intéressant de conserver les caractéristiques patrimoniales des quartiers tout en assurant une meilleure distribution spatiale des unités d'habitation sociale et, par conséquent, le maintien d'une mixité sociale. Diverses avenues sont présentement explorées dans l'arrondissement pour financer de tels projets : la création d'un fonds de réserve sociale financé par des redevances issues des constructions neuves et de la conversion d'immeubles en condominiums; l'augmentation des subventions pour les quartiers anciens de manière à réaliser des projets de qualité et constituant des modèles de préservation du patrimoine; la prise d'hypothèque sur les immeubles libres de dettes des coopératives d'habitation existantes pour augmenter le nombre de logements sociaux; la priorité accordée, dans le plan d'urbanisme, aux projets de logements sociaux, dans le cas des églises appelées

à fermer leurs portes, etc. Ce double objectif de préservation du patrimoine et de développement du logement social ne pourra néanmoins se faire sans la mobilisation et la concertation du milieu.

L'implication des citoyens

Tous conviennent que l'implication des citoyens est indispensable pour assurer à la fois la conservation du patrimoine et une saine évolution des quartiers. Émilie Thuillier rappelle qu'il est important de mobiliser les citoyens de façon à ce qu'ils puissent participer au processus impliqué par l'évaluation et l'approbation des projets, même si cela peut sembler lourd et complexe.

« Autant le processus [formel] peut être assez clair et balisé, autant la question de la consultation en amont menée dans le cadre de grands projets ne l'est pas... d'ailleurs, il n'y en a pas toujours. Alors, je sens que, s'il y a des aspects à améliorer, ce devrait être à ce niveau-là dans le processus. »

– Émilie Thuillier

Marie-Odile Trépanier ajoute qu'il importe de faire le pont, en amont, entre les acteurs du développement et les citoyens. Toutefois, des questions sont soulevées quant à la manière d'organiser ce dialogue et, surtout, à la place qu'il doit occuper dans le processus formel d'analyse et d'approbation des dossiers.

Un autre élément important consiste en la diffusion des connaissances afin d'outiller les citoyens et de favoriser leur implication. À cet égard, Sylvain Thériault croit qu'on devrait tisser davantage de liens avec les sociétés d'histoire. Il présente aussi quelques outils mis en place par l'arrondissement du Sud-Ouest pour informer la population : une page facebook (montreal.qc.ca/sud-ouest), un forum citoyen sur l'avenir des abords du canal de Lachine, des fiches explicatives (PIIA, programme PR@M-commerce, etc.), des affiches portant sur les portes et fenêtres, des études typo-morphologiques, etc.

« La transformation des quartiers respectueuse de Montréal et des résidents est une responsabilité collective. »

– Sylvia-Anne Duplantie

L'arrondissement exemplaire

Enfin, on souligne que les instances municipales ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en valeur du patrimoine, tant au plan des connaissances, de l'expertise interne et de la mobilisation des citoyens que dans le cas des actions directes sur le domaine public et le cadre bâti. Par exemple, l'arrondissement du Sud-Ouest a rénové l'ancien hôtel de ville de Sainte-Cunégonde accueillant la bibliothèque et le centre culturel Georges-Vanier et a aménagé ses bureaux administratifs dans un immeuble industriel converti.



L'édifice Georges-Vanier ouvrait ses portes en 1904 pour y abriter l'hôtel de ville de la Cité de Sainte-Cunégonde, une caserne de pompiers, un poste de police et un bureau de poste. Entièrement restauré en 2004 grâce au financement conjoint de l'arrondissement du Sud-Ouest, de la Ville et du gouvernement du Québec, l'édifice abrite aujourd'hui une bibliothèque et un centre culturel. Source : ville.montreal.qc.ca.

7. Les activités du Conseil du patrimoine de Montréal

Le CPM a profité de son colloque annuel pour faire part des nouvelles activités qu'il entend mettre en place. Dans un premier temps, José Froment présente le site Web, complètement remodelé au courant de l'année. On y trouve, en plus des avis produits par le CPM, une nouvelle carte interactive permettant de localiser les monuments et les sites reconnus en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il faut aussi noter les capsules du patrimoine, qui sont maintenant plus élaborées et dont on aimerait augmenter le nombre.

Le CPM prévoit également organiser trois ou quatre conférences thématiques par année à l'intention des fonctionnaires municipaux, afin de créer des échanges sur des sujets d'intérêt pour la connaissance et la gestion du patrimoine. Dans le questionnaire qu'ils ont rempli, les participants au colloque ont manifesté un grand intérêt pour ces activités.

Localisation des monuments et sites

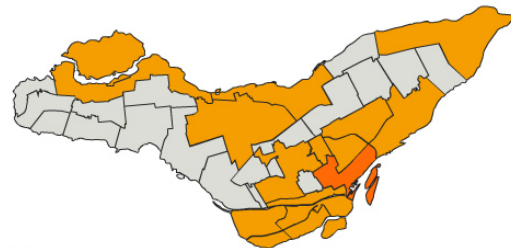
Partager

Imprimer

Depuis que le gouvernement du Québec a délégué aux villes des pouvoirs de protection des biens culturels (1986), 46 monuments historiques ont été cités et 7 sites du patrimoine ont été constitués sur le territoire correspondant à l'actuelle Ville de Montréal. Ils sont situés dans 14 arrondissements (sur un total de 19 que compte la Ville). On peut les retrouver sur la carte interactive ci-contre.

Cliquer sur un arrondissement pour découvrir les monuments historiques et des sites du patrimoine.

Carte interactive



Ville-Marie
Banque Toronto-Dominion, Édifice Blumenthal, Habitat 67, Maison L'Archevêque, Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club, Maison David-Lewis, Maison Louis-Hippolyte-LaFontaine, Maisons en rangée William D.-Stroud, Théâtre Séville, Site du patrimoine de l'Île Sainte-Hélène, Site du patrimoine du Mont-Royal

La carte interactive localise les 46 monuments historiques cités et les 7 sites du patrimoine constitués sur le territoire correspondant à l'actuelle Ville de Montréal et mène aux informations pertinentes sur le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal. Source : ville.montreal.qc.ca/cpm.

Josée Asselin invite les personnes à s'inscrire au bulletin d'information que s'apprête aussi à lancer le CPM. Ce bulletin, qui devrait paraître quatre fois par année, portera sur les capsules du patrimoine,

les derniers avis du CPM, les activités à surveiller, etc. On peut s'y inscrire sur le site Web du CPM à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/cpm

8. Synthèse

À la lumière des présentations et des discussions de la journée, Claudine Déom propose un bilan qui s'organise autour de trois grands constats. Pour chaque constat, elle identifie un enjeu qui représente autant de pistes de réflexion à approfondir.

La multiplication des outils de gestion du patrimoine

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis les vingt-cinq dernières années, notamment depuis la délégation de pouvoirs en matière de reconnaissance patrimoniale consentie par la Loi sur les biens culturels aux municipalités. La liste des outils disponibles pour gérer et encadrer le développement urbain et le patrimoine est impressionnante. Le colloque a permis d'en aborder plusieurs, dont les PIIA. Néanmoins, ces outils ne sont pas une fin en soi. Pour être performants, ils nécessitent d'être assortis d'une bonne expertise et d'une connaissance toujours renouvelée du territoire et des différentes facettes du patrimoine. Les autorités municipales ont donc la responsabilité de pourvoir à ces exigences en réalisant davantage d'inventaires et d'études patrimoniales. Cela implique un surcroît de ressources humaines et financières. Il importe également de se donner le temps nécessaire à l'acquisition des connaissances et à l'analyse des dossiers. En effet, plus la notion de patrimoine s'élargit et se complexifie, plus les compétences nécessaires à sa compréhension doivent se multiplier et se spécialiser. Enfin, Madame Déom souligne l'intérêt de deux outils dont il n'a pas été question lors du colloque, c'est-à-dire le monitoring et les études d'impact patrimonial. L'implantation de ces outils permettrait d'avoir un point de vue plus global sur la question patrimoniale et offrirait le recul nécessaire à l'évaluation des pratiques.



Madame Claudine Déom, membre du Conseil du patrimoine de Montréal, propose aux participants un bilan de la journée d'échange. Source : CPM, 2010.

La multiplication des outils et des stratégies de sensibilisation

Il s'est développé beaucoup d'outils et de stratégies de sensibilisation au cours des dernières années. Le colloque a permis d'en présenter certains, dont l'OPAM, une belle réussite. L'enjeu consiste maintenant à faire évoluer ces outils et ces stratégies de façon à ce que les citoyens deviennent en quelque sorte des gardiens

du patrimoine. Il faut en effet éviter que les approches des experts, teintées par une définition du patrimoine toujours plus large et spécialisée, limitent le citoyen à être un simple « consommateur » de patrimoine. Celui-ci doit plutôt devenir un *fiduciaire*. Comme plusieurs acteurs l'ont mentionné, il importe de considérer la dimension sociale du patrimoine et la mémoire populaire dans les interventions sur les composantes matérielles. Le défi consiste à définir comment inclure les non-experts dans le débat.

L'évolution de la notion de patrimoine

Ce thème a été largement abordé dans les présentations et les discussions. La notion de patrimoine s'est élargie (et continue d'évoluer) et cette réalité est maintenant acceptée et partagée. On constate aussi que les acteurs municipaux se sont appropriés les valeurs de leur territoire. Il existe toutefois le piège de tout considérer comme patrimonial. En effet, comment peut-on, à la lumière de cette notion de patrimoine en constante évolution, distinguer ce qui est patrimonial de ce qui ne l'est pas? Tout n'est pas patrimonial et, en ce sens, nous avons la responsabilité de protéger les acquis sans pour autant les figer dans le temps. Il nous faut développer notre jugement critique et faire en sorte que les valeurs patrimoniales puissent continuer à évoluer et que nos façons de faire s'adaptent en conséquence. Nous devons être prêts à réajuster nos critères de sélection et d'évaluation ainsi que les outils que nous avons si ardemment développés. Par exemple, les HLM construites dans les années 1970 font-elles partie du patrimoine? Il s'agit d'un bâti souvent banal, commun et de qualité moyenne. Peut-être y en a-t-il trop? Les motifs qui poussent à conserver ces immeubles et leur intégrité architecturale devraient peut-être reposer davantage sur des considérations de l'ordre du développement durable que de l'intérêt patrimonial. Ce même questionnement s'est posé à d'autres époques à propos d'autres corpus. Comme le patrimoine est en constante évolution, nous devons être conscients des limites intrinsèques de nos réflexions et questionner en toute objectivité nos façons de faire afin de les améliorer.

Conclusion

Poursuivant la réflexion amorcée lors des deux colloques annuels qui l'ont précédé, le colloque de 2010 a approfondi la compréhension du rôle des divers intervenants municipaux dans la gestion du patrimoine des quartiers et des noyaux urbains sur l'île de Montréal. Il a également permis de mieux cerner les enjeux auxquels les instances locales font face au quotidien. Au nombre de ces enjeux figurent l'appréciation du patrimoine moderne et la gestion des interventions le concernant, la conciliation du cadre réglementaire et du caractère patrimonial des quartiers et l'insertion de nouvelles constructions visant à optimiser l'utilisation du sol dans un tissu plus ancien. La nécessité de prendre du recul par rapport aux dossiers quotidiens et de se donner le temps de mieux comprendre le territoire, les enjeux et les moyens d'action a également été ciblée.



Vue d'ensemble des participants au colloque, dans l'atrium de l'édifice Gaston-Miron. Source : CPM. 2010. Source : CPM. 2010.

Les présentations ont démontré que les problèmes résident souvent dans les « zones grises » : les typologies sont disparates, les milieux hétérogènes et les territoires inégalement documentés. La difficulté de reconnaître quelles sont les composantes significatives des quartiers et qu'on doit donc préserver est revenue à plusieurs reprises. Ce constat démontre les limites des PIIA si ceux-ci ne sont pas précédés d'une réflexion de fond sur ce qui fait l'identité des quartiers.

Le rôle des acteurs locaux est déterminant pour la construction d'une culture patrimoniale plus intégratrice, soutenue par le partage de l'information et l'ouverture à de nouvelles disciplines et à de nouveaux partenaires. La cohérence des actions et la concertation ont déjà été retenues comme des conditions majeures au succès de cette approche. D'autres conditions sont désormais considérées comme nécessaires; il faut notamment cibler les incitatifs les plus aptes à convaincre les citoyens à agir comme des fiduciaires du patrimoine montréalais, établir des réseaux et des partenariats, entre autres avec les sociétés d'histoire, et développer des outils novateurs, tels le monitoring de l'évolution des monuments et sites patrimoniaux, les études d'impact patrimonial et l'utilisation créative des Plans d'aménagement d'ensemble (PAE). Le recours à des critères d'évaluation des projets à la fois qualitatifs, précis et ancrés dans la connaissance des lieux est également considéré comme nécessaire à la production de règlements de PIIA crédibles et efficaces.

Ces discussions stimulantes incitent le CPM à poursuivre ses activités de sensibilisation au patrimoine comme élément structurant de l'identité montréalaise, tout particulièrement sous la forme de capsules d'information, avis sur des projets de développement et autres travaux diffusés sur son site Web. Le CPM souhaite également que certaines de ces activités puissent appuyer la Direction de la culture et du patrimoine (héritier du BPTÉ) dans le bilan de l'OPAM que celui-ci a amorcé à l'occasion du 20^e anniversaire et dans ses travaux de prospective.

Liste des participants

Malaka Ackaoui	Architecte paysagiste et urbaniste, Williams, Asselin, Ackaoui et Associés Inc
Meriem Aktouche	Conseillère en aménagement, arrondissement de Saint-Laurent
Josée Asselin	Conseillère en aménagement, Conseil du patrimoine de Montréal
Alain Beaulieu	Chef de division urbanisme, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Gaétan Bélisle	Architecte, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Richard Blais	Chef de division urbanisme, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Julie Boivin	Architecte, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Céline Bouchard	Chargée de projets urbanisme, Bureau du Mont-Royal
Gisèle Bourdages	Conseillère en aménagement, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
Raouf Boutros	Architecte, Atelier Raouf Boutros Architecte
Jacques Brisson	Professeur titulaire à l'Université de Montréal, membre du Conseil du patrimoine de Montréal
Manon Brûlé	Architecte, Ville de Montréal
Françoise Caron	Conseillère en aménagement, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Christian Champagne	Chef de division, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Pierre A. Chapuis	Directeur aménagement urbain, arrondissement d'Outremont
Marie-France Charlebois	Architecte paysagiste, Division des parcs, Ville de Montréal
Dominique Chartrand	Architecte, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
Mario Cicioli	Directeur général adjoint, Bureau du Mont-Royal
Catherine Clément Talbot	Présidente du comité consultatif d'urbanisme, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Claude Comtois	Architecte, arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Gary Conrath	Membre du comité consultatif d'urbanisme, arrondissement du Sud-Ouest
Charlotte Côté	Agente de recherche, arrondissement de Montréal-Nord
Johanne Couture	Directrice aménagement urbain, arrondissement de Montréal-Nord
Claude Dauphinais	Architecte, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Richard de la Riva	Architecte, Affleck + de la Riva, membre du Conseil du patrimoine de Montréal
Claudine Déom	Professeure adjointe à l'Université de Montréal, membre du Conseil du patrimoine de Montréal
Caroline Dubuc	Conseillère en aménagement, Bureau du design, Ville de Montréal
Dominic Duford	Conseiller en aménagement, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Gilles Dufort	Chef de division urbanisme, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Philippe Dugas	Conseiller en aménagement, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Anne-Marie Dufour	Architecte, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Isabelle Dumas	Chef de division réglementation, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Sylvia-Anne Duplantie	Chef de division urbanisme, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Louise Dussault-Letocha	Présidente, Écomusée de l'Au-Delà
Helen Fotopulos	Responsable politique pour le comité exécutif de la culture, du patrimoine et de la condition féminine
Gilles Galipeau	Conseiller en aménagement, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
Monique Gascon	Architecte, arrondissement de Ville-Marie
Élaine Gauthier	Conseillère en aménagement, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Pierre Gauthier	Professeur agrégé à l'Université Concordia, membre du Conseil du patrimoine de Montréal
France Giguère	Urbaniste, Ville de Pointe-Claire
Michèle Giroux	Directrice aménagement urbain, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pascale Harvey	Conseillère en aménagement, Division des parcs, Ville de Montréal
Roula Heubri	Architecte, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Koka Kimbau	Membre du comité consultatif d'urbanisme, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Normand Labbé	Conseiller en aménagement, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
Jean Laberge	Architecte, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Fabienne Labouly	Chef de division urbanisme, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Stéphane Laurin	Conseiller en développement – habitation, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Marie-Geneviève Lavergne	Conseillère en aménagement, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Stéphanie Lavigne	Agente technique en architecture, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Michèle Lavoie	Secrétaire de direction, Conseil du patrimoine de Montréal
Alexandra Lemarcis	Observatrice
Marie Lessard	Présidente, Conseil du patrimoine de Montréal
Sophie Mayes	Conseillère en aménagement, Ville de Montréal
Jennifer Ouellet	Conseillère en aménagement, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Carole Paquette	Directrice aménagement urbain, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
Claude Picotte	Architecte, Ville de Montréal
Joanne Poirier	Directrice, Service de l'aménagement urbain, Ville de Westmount
Stéphane Quesnel	Conseiller en aménagement et urbaniste, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Antoine Saint-Laurent	Conseiller en aménagement, arrondissement de Saint-Laurent
Pierre-Paul Savignac	Chef de division - Permis et inspections, arrondissement du Plateau Mont-Royal
Adrian Sheppard	Professeur émérite, École d'architecture - Université McGill
Sylvain Thériault	Conseiller en aménagement, arrondissement du Sud-Ouest
Émilie Thuillier	Présidente du comité consultatif d'urbanisme, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Céline Topp	Directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise
Dany Tremblay	Directeur aménagement urbain, arrondissement de Verdun
Marco Tremblay	Architecte, arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Marie-Odile Trépanier	Professeure titulaire, Institut d'urbanisme, Université de Montréal
Andrée Turenne	Conseillère en aménagement, Service des Parcs, Ville de Montréal
Vladimir Ulman	Architecte, arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Sylvain Villeneuve	Chef de division urbanisme, arrondissement de Ville-Marie
Chantal Weigand	Architecte, Ville de Montréal

**Pour tout renseignement additionnel, communiquez avec
le Conseil du patrimoine de Montréal à l'adresse suivante :**

Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est
Bureau 002
Montréal (Québec)
H2L 1L9

Téléphone : 514 872-4055
Télécopieur : 514 872-2235

cpm@ville.montreal.qc.ca

Édition et diffusion
Conseil du patrimoine de Montréal

ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN : 978-2-7647-0981-8
Mars 2011

Cet événement a été planifié en se référant à l'action 2.22⁴ du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007–2009, et à partir de la liste des mesures écoresponsables définies par la Direction de l'Environnement et du Développement durable de la Ville de Montréal.

⁴ « Basée sur les 3RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), l'action consiste à réduire la production de déchets, promouvoir l'achat local et l'utilisation de produits équitables, et encourager la sélection d'entreprises d'économie sociale (traiteurs, imprimeurs, etc.) dans l'organisation d'événements, de congrès, de colloques et de rencontres de travail. »
(Source : ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=736,5246093&_dad=portal&_schema=PORTAL)